



DÉLIBÉRATION N° 45/2021/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AE/CP) POUR LE BUDGET PRINCIPAL (M14)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procurations : 8
Date de convocation : Jeudi 1^{er} Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Elainne JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Procuration** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES → **Procuration** à Serge SMOCK, Claude PLENET → **Procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuration** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuration** à Corinne SIGER

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-45-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, Relative aux lois de finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles D4425-12 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016, portant modification des statuts de l'Agglomération pour se conformer à Loi NOTRe ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 06 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 06 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 45/2021/CACL** relatif à la mise en place des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP) pour le budget principal (M14).

Exposé des motifs

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des **Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)** et des **Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AE/CP)** est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les objectifs de la mise en place d'une gestion en **AP/CP** et **AE/CP** sont les suivantes :

- 1- **Meilleure lisibilité des politiques publiques de la CACL,**
- 2- **Une gestion affinée des engagements et des investissements de la collectivité,**
- 3- **Augmentation des marges de manœuvre budgétaires de l'EPCI après affectation des CP.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président dans son **Rapport N° 45/2021/CACL** relatif à la mise en place des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) et des Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AE/CP) pour le budget principal (M14).

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-45-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

APPROUVE l'inscription des Autorisations ou Engagements de programme pour les politiques suivantes :

- **La politique de l'environnement-déchets de la CACL 2020-2022**

POLITIQUE ENVIRONNEMENT-DECHETS	2020	2021	2022	TOTAL 2020-2022
	0			
DEPENSES	15 525 041.56	12 781 833.66	5 456 609.36	33 763 484.58

- **La politique d'aménagement de l'espace communautaire de la CACL 2020-2025**

POLITIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL 2020-2025
RECETTES	33 487 730	59 163 747	48 637 572	33 385 764	23 843 578	24 112 495	222 630 885
DEPENSES	47 483 384	71 339 298	34 716 298	37 448 374	37 128 874	39 311 332	249 880 386

- **La politique de développement économique de la CACL 2020-2025**

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL 2020-2025
RECETTES	358 300	226 759	1 717 205	1 524 573	619 588	-	4 446 425
DEPENSES	579 042	8 760 681	12 576 885	15 441 920	14 122 878	10 662 950	52 988 903

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-45-AP-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021